



BILAN HANDICAP 2024 – CSAM

Des progrès réels, des inégalités persistantes

COMPTE RENDU :

Le bilan handicap 2024 du ministère de la Justice confirme une dynamique positive mais montre également des inégalités persistantes. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés atteint 6,25% : 5 660 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour un effectif total rémunéré (ETR) de 90 497, au-dessus donc du seuil légal de 6% et en progression continue depuis 2021.

Quelques chiffres :

3 005 600€ ont été engagés en 2024 dans le cadre de la convention FIPHFP (2021-2024), notamment pour le maintien dans l'emploi, les aménagements de postes, le transport et l'auxiliaire. 480 837€ de dépenses hors convention.

FO Justice salue l'engagement du réseau des référents et correspondants handicap et la structuration d'un pilotage dédié au sein du secrétariat général. Le ministère s'est également mobilisé sur la sensibilisation : création d'une page intranet dédiée au handicap, actions lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) et montée en puissance du DuoDay avec 494 stages proposés et 281 stagiaires accueillis en 2024.

Ces éléments témoignent d'une politique handicap un peu plus visible dans l'ensemble des directions et interrégions.

Cependant, derrière ce résultat qui paraît satisfaisant, **FO Justice remarque des contrastes importants et préoccupants entre directions et territoires**. Par exemple, la DPJJ affiche un taux d'emploi de 7,00% et la DSJ de 6,21%, alors que la **DGAP n'atteint que 4,71% et le Secrétariat Général 4,02%, donc en dessous du seuil légal**.

Au niveau global, oui le ministère respecte l'obligation d'emploi, mais certains périmètres restent en retrait et doivent faire l'objet d'une attention renforcée. Les écarts sont tout aussi marqués sur les moyens mobilisés au niveau interrégional. À titre d'exemples :

- Les dépenses d'auxiliaire vont de 567 065,71 € en Île-de-France à seulement 451,48 € dans le Grand Est, et aucune dépense n'est renseignée pour le Sud-Est.
- Pour les aménagements de postes, le Grand Ouest atteint 239 257,05 €, tandis que l'Outre-Mer ne bénéficie que de 25 439,09 €.

Ces chiffres interrogent l'égalité réelle d'accès aux dispositifs, quels que soient le territoire ou le service d'affectation.

FO Justice déplore également l'absence d'indicateurs qualitatifs dans le bilan : aucun élément n'est fourni sur les délais de traitement des demandes d'aménagement, le taux de satisfaction des agents, le taux de maintien dans l'emploi à moyen terme, ou encore le nombre de situations de désinsertion professionnelle évitées. Or, au-delà des montants engagés, ce sont ces indicateurs qui permettent de juger concrètement de la qualité du service rendu aux agents en situation de handicap et à leurs collectifs de travail.

.../...



En tant qu'organisation syndicale représentative et forte de l'engagement de son référent handicap national, FO Justice formule trois axes d'amélioration :

- 1- D'abord, réduire les écarts entre directions et territoires : définir des objectifs handicap par direction, assortis de plans de convergence pour les périmètres en dessous du seuil de 6%, et mettre en place un tableau de bord interrégional permettant d'identifier rapidement les sous-consommations et les besoins non couverts.
- 2- Ensuite, mieux outiller les référents handicap et les managers de proximité. **FO Justice** demande une fiche de fonction harmonisée pour les référents handicap, avec un temps dédié **clairement** identifié, un parcours de formation structuré et **des moyens adaptés à leurs missions d'accompagnement, de conseil et d'animation de réseau**.
- 3- Pour les encadrants, un socle de formation obligatoire (au moins en e-learning) sur l'accueil d'un agent en situation de handicap, les aménagements et la prévention de la désinsertion professionnelle doit être instauré.

► Dès lors, FO Justice appelle à une politique plus préventive et plus innovante !

La nouvelle convention FIPHFP 2025-2028 doit également être l'occasion de développer une plateforme numérique unique de suivi des demandes d'aménagement et des parcours, accessible aux agents, référents handicap, RH et médecins du travail, afin de sécuriser les délais et la transparence.

FO Justice propose également une meilleure exploitation des dispositifs comme le DuoDay et la SEEPH comme véritables leviers de recrutement et de maintien dans l'emploi.

FO Justice continuera de porter, dans toutes les instances, une exigence claire : que chaque agent en situation de handicap, quel que soit son corps, sa direction ou son territoire, bénéficie d'un accompagnement effectif, d'un environnement de travail accessible et de garanties concrètes pour un maintien durable dans l'emploi.

Enfin, **FO Justice** se félicite de la validation, par Mme La Secrétaire Générale, d'une police d'écriture inclusive, nommée **OpenDyslexic**, dessein porté et défendu depuis longtemps par **notre seule organisation syndicale et notre référent handicap national**. Nous tenons à la remercier pour son soutien dans la concrétisation de cette avancée inédite au bénéfice de tous les agents porteurs de troubles DYS.

Une première avancée concrète pour faciliter la lecture et le confort de travail des personnes dyslexiques et de ceux rencontrant des difficultés de lecture prolongée.

En attendant sa future mise en place, **FO Justice**, continue et continuera d'œuvrer en faveur de l'amélioration et du respect des conditions de travail de tous les agents.

FO Justice, toujours au service d'un environnement de travail plus inclusif pour toutes et tous !

FO Justice reste engagé pour que chaque agent en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement effectif, d'un environnement de travail accessible et de garanties concrètes pour un maintien durable dans l'emploi.

FO Justice – le 6 Février 2026

